



Comité syndical de Seine-Maritime Numérique

Procès-Verbal du mardi 1^{er} avril 2025 – 10h

- Budget
 - Résultats 2024
 - CFU 2024 budget principal
 - CFU 2024 budget annexe
 - Affectation des résultats 2024
 - Budgets 2025
 - Participations des membres pour 2025
 - Actualisation des Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement
- Rapport d'activités 2024
- Point sur les services numériques
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} avril 2025 à 10 heures, sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

- **Budget**
 - **Résultats 2024**
 - **CFU 2024 budget principal**

Séverine VOGEL présente le compte financier unique 2024 du budget principal. Le montant total des dépenses de fonctionnement en 2024 s'élève à 1 211 006,97 €, soit un taux de réalisation de 65 %. Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 259 038,07 €, soit un taux de réalisation de 67 %. Il n'y a aucune dépense d'investissement et les recettes d'investissement s'élèvent à 339,02 € soit un taux de réalisation de 2%. Les taux de réalisation de la section de fonctionnement démontrent une relative bonne adéquation des recettes avec le volume annuel des dépenses.

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 80 550,83 € sur le chapitre 011, 1 120 875,53 € sur le chapitre 012, 9 241,59 € sur le chapitre 65 et 339,02 € sur le chapitre 042. Les dépenses de fonctionnement ont subi une baisse de 5% par rapport à l'exercice 2023, qui a porté, en plus des dépenses habituelles, le coût du marché dédié à la réalisation du SDUN. Elles transcrivent par ailleurs une stabilité des effectifs depuis 2020.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles se décomposent ainsi :

- 4 460,89 € sur le chapitre 013
- 660 783,75 € sur le chapitre 70
- 592 517 € sur le chapitre 74
- 1 276,43 € sur le chapitre 75

L'augmentation des recettes de fonctionnement par rapport à l'année 2023 s'explique par la cotisation des membres pour la partie services numériques.

Ainsi, le budget principal se caractérise par un excédent en section de fonctionnement pour la première année, ainsi qu'en investissement. Compte tenu des résultats reportés, il est proposé de faire des reports selon la répartition suivante :

- Report au titre du 002 en recettes de fonctionnement de 297 026,91 €
- Report au titre du 001 en recettes d'investissement de 3 282,02 €

▪ **CFU 2024 budget annexe**

Séverine VOGEL présente le compte financier unique 2024 du budget annexe. Le montant total des dépenses de fonctionnement en 2024 s'élève à 14 802 092,40 €, soit un taux de réalisation de 75 %. Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 20 798 572,15 €, soit un taux de réalisation de 105 %. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 81 056 562,77 €, soit un taux de réalisation de 80 %, et les recettes d'investissement s'élèvent à 90 208 370,17 €, soit un taux de réalisation de 89 %. Dans l'ensemble, les taux de réalisation démontrent une bonne adéquation des recettes avec le volume annuel des dépenses. Il faut néanmoins y voir l'amorce d'une baisse significative des recettes. Dans le détail, les dépenses d'exploitation sont réparties en 49 % de dépenses d'ordre et 51 % de dépenses réelles. Les dépenses sont en hausse de 12 % par rapport à 2023 sur deux principaux postes :

- Les charges à caractère général, qui s'élèvent à 3 739 292,22 €, soit 32 % de plus par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par une augmentation des charges de locations immobilières.
- Les charges financières, qui s'élèvent à 2 852 568,88 €, soit une hausse de 10 % par rapport à 2023, qui s'explique par l'augmentation des intérêts payés le Syndicat à la suite de mobilisations d'emprunts pour le financement du projet.

Les recettes d'exploitation sont globalement en baisse par rapport à 2023 et s'élèvent à 20 798 572,15 €. Cette diminution des recettes est liée aux redevances perçues du délégataire compte tenu de la fin des déploiements et du volume de prises livrées, et ce malgré la refacturation des charges d'exploitation au délégataire à hauteur de 3 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 81 056 562,77 € en 2024. Cette baisse des dépenses d'investissement, hors restes réaliser, s'explique par l'achèvement progressif des déploiements et les opérations de clôture des marchés de travaux. Il est à noter sur le chapitre 16, le refinancement de 45 M€ et l'optimisation de dette de 16 M€ avec une contrepartie en recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement sont en hausse par rapport à 2023 et affichent au titre du chapitre 16, les 62,4 M€ de contrepartie des opérations de refinancement et d'optimisation de dette mais des subventions en baisse par rapport à 2023, à hauteur de 1,3 M€.

Les résultats de clôture du budget annexe se caractérisent par un excédent en section de fonctionnement et en section d'investissement. De plus, le résultat cumulé d'investissement est excédentaire pour la première fois, grâce à la baisse des dépenses d'investissement. Compte-tenu des résultats reportés, il est proposé la répartition suivante :

- Report au titre du 002 en recettes de fonctionnement : 3 995 006,06 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au financement de l'investissement (1068) à hauteur de 3 312 470, 52 €
- Report au titre du 001 en dépenses d'investissement de 2 228 695,69 €

Question : Olivier Coursault souhaiterait savoir pour quelle raison les redevances Orange sont en augmentation ?

C'est un sujet national, la hausse des coûts de location résulte d'une décision de l'ARCEP motivée par une actualisation des conditions économiques de l'accès aux infrastructures de génie civil de boucle locale d'Orange qui dataient de 2017 et ne correspondaient plus au taux et aux conditions actuelles d'occupation.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Désigne Monsieur Jean-Marie BEURAIN en tant que Président de séance, et constate le retrait de Madame la Présidente au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT***
- ***Approuve les comptes financiers uniques des budgets principal et annexe du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique tels que respectivement présentés en annexe.***
- ***Autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024.***

▪ **Affectation des résultats 2024**

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2025, comme suit :

Pour le budget principal

- ***Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 297 026,91 €,***
- ***Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 3 282,02 €.***

Pour le budget annexe

- ***Inscription en dépenses de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 228 695,69 €***
- ***Affectation au 1068 en recettes d'un montant de 3 312 470,52 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,***
- ***Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 3 995 006,06 € en recettes au compte 002.***

○ **Budgets 2025**

Séverine VOGEL présente le budget primitif 2025 du budget principal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 783 193,91 € et regroupent les dépenses liées aux salaires, charges et cotisations sociales, aux moyens logistiques et location des locaux, aux adhésions

aux organismes divers, aux dépenses liées aux services numériques et d'un virement à la section d'investissement en hausse car lié aux services numériques.

Les recettes de fonctionnement sont composées des participations des membres et de l'abondement du budget annexe.

Concernant la section d'investissement, celle-ci s'élève à 51 282,02 €. Les dépenses sont liées aux premiers services numériques et les recettes se composent de recettes d'ordre et du report de l'exercice 2024.

Ainsi, la proposition de budget primitif 2025 pour le budget principal s'élève à 1 834 475,93 €, avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 1 783 193,91 € et une section d'investissement équilibrée à hauteur de 51 282,02 €.

Séverine VOGEL présente ensuite le budget primitif 2025 du budget annexe.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 23 197 084,06 € et se composent de :

- Charges à caractère général : 6 473 650 € (locations Orange, SANEF/SAPN, ENEDIS, les droits de passage sur le domaine SNCF, portuaire et les routes départementales et communales, le marché de communication, l'abondement du budget principal)
- Charges de personnel : 770 000 € (versement au budget principal)
- Charges financières : 2 453 424,06 € (intègrent les intérêts de l'encours de dette et les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie)
- Dépenses d'ordre : 13 300 000 €

Les recettes d'exploitation comprennent notamment :

- Les redevances du délégataire correspondant au volume de prises livrées et estimées : 8,3 M€
- Les participations des membres : 2 M€
- La refacturation au délégataire des charges d'exploitation 2024 et en partie 2025 : 5,3 M€

La proposition des dépenses d'investissement s'élève à 28 111 166,21 € et se compose de :

- 9,6 M€ de travaux dont 5,3 M€ de restes à réaliser et 4,3 M€ de crédits nouveaux
- 307 k€ d'études
- 9,6 M€ de remboursement du capital de la dette
- 4,4 M€ de subvention au délégataire
- 3,5 M€ d'amortissements

Les recettes d'investissement se composent de :

- 3,3 M€ de dotations de réserve, qui correspondent au besoin de financement d'investissement N-1
- Un emprunt d'équilibre de 2 M€, inscrit pour pallier l'effectivité des subventions (montant qui pourrait être ajusté)
- 5,8 M€ de virement de la section de fonctionnement
- 7,5 M€ d'opérations d'amortissement

Ainsi, la proposition de budget primitif 2025 pour le budget annexe s'élève à 51 308 250,27 €, avec une section d'investissement équilibrée à hauteur de 28 111 166,21 € et une section d'exploitation équilibrée à hauteur de 23 197 084,06 €.

Séverine VOGEL fait ensuite un point sur la dette du Syndicat. L'encours de dette s'élève à 66 M€ au 1^{er} janvier 2025 et intègre les six emprunts contractés déjà mobilisés auprès de trois partenaires bancaires : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et Arkéa. Au titre de l'exercice 2025, les projections budgétaires ne font pas apparaître de besoin de financement, mais il sera possible de réajuster cela selon les échéances de perception des subventions ou de la réalité des dépenses. Le Syndicat procède

également à des tirages de trésorerie afin d'ajuster sa gestion financière quotidienne via une ligne de trésorerie à hauteur de 10 M€ maximum.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ***Approuve les budgets primitifs 2025 du budget principal et du budget annexe tels qu'annexés à la présente déclaration,***
- ***Autorise la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,***
- ***Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 55% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).***

○ Participations des membres pour 2025

Séverine VOGEL indique que la cotisation des membres au budget principal est maintenue selon les mêmes montants et se compose de :

- 0,50 €/an/habitant en zone T1
- 0,04 €/an/habitant en zone T2 (AMII)
- 2 000 € pour la compétence usages et services numériques
- 3 000 €/an pour les membres associés

La participation des membres au budget annexe, pour le déploiement FTTH est maintenue à un coût moyen unique de 10,88 € / prise programmée / an.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- **Pour le budget principal :**

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2025 à 0,5 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,04 € par an et par habitant en zone T2 (AMII), auxquelles s'ajoute une participation de 2 000 € correspondant à la compétence usages et services numériques,

- **Pour le programme de déploiement des réseaux :**

De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH pour l'année 2025 à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée,

- **Pour les membres associés :**

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2025.

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 de la délibération.

○ Actualisation des Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement

Séverine VOGEL rend compte de la nécessité d'ajuster les autorisations de programmes et les crédits de paiement en fonction de l'avancement des déploiements. Il est donc proposé d'actualiser les crédits de paiement du programme « Gouvernance et transversalité » et du programme « FTTH », à montants constants.

***Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,***

- ***Décide l'actualisation des autorisations de programme inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies dans l'annexe 1 à la présente délibération.***

- **Rapport d'activité 2024**

Fabrice DUBUS fait une présentation du rapport d'activités 2024 du Syndicat. Un exemplaire papier sera transmis à l'ensemble des membres dès qu'il sera imprimé.

Ce rapport d'activités retrace l'année 2024 de Seine-Maritime Numérique et les grandes avancées du projet de déploiement, la commercialisation auprès des opérateurs, une synthèse budgétaire et les perspectives de l'année 2025.

***Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,***

- ***Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2024.***

- **Point sur les services numériques**

Séverine VOGEL rappelle que le Syndicat est adhérent à la CANUT, la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms. Cela permet aux membres d'accéder gratuitement aux marchés proposés par cette centrale d'achat dans les domaines des logiciels, des matériels, prestations de service, infrastructures et réseau et sécurité.

Michaël SAÏMAN présente l'Atlas géographique et également un projet de site internet qui sera proposé aux communes. Il s'agit d'un site sur lequel de nombreux contenus existants sur d'autres sites ou plateformes (comme Panneau Pocket par exemple) seraient repris, ce qui permettra un gain de temps et une administration du site simplifiée par les collectivités.

- **Questions diverses**

Concernant le site internet, François DELNOTT souhaiterait savoir où sont hébergées les données et quel serait le coût de ce service ?

Le Syndicat précise que les données sont hébergées en France, à Gravelines, et est attentif à la souveraineté des données. Il est également précisé que les conditions d'accès au service, y compris financières, sont en cours d'étude. Chaque projet est étudié avec pour ligne directrice d'en réduire la charge financière pour le Syndicat et donc pour les territoires.

Mario DEMAZIERES se demande si l'atlas géographique ne ferait pas double emploi avec les services SIG présents dans les EPCI. Quel en serait la plus-value ?

La position du Syndicat en matière de SIG est de proposer des outils décisionnels cartographiques sur l'ensemble du département en s'appuyant, là où elles sont existantes, sur les compétences et initiatives territoriales.

L'ambition du Syndicat est d'animer un réseau de compétence afin de :

- Faire émerger les besoins territoriaux et coconstruire les solutions
- Transposer les initiatives existantes pertinentes au bénéfice de tous
- Collecter, centraliser, actualiser et diffuser des référentiels de données partagés où chacun est à la fois consommateur et contributeur de données.

L'atlas doit être appréhendé, avec l'outil d'éligibilité FttH, comme l'un des premiers services d'un portail cartographique destiné à proposer de nombreux autres services mutualisés adaptés aux besoins territoriaux, dont certains sont déjà identifiés :

- Aide à la certification des adresses,
- Cadastre numérique,
- PCRS.

D'autres services sont étudiés selon les besoins exprimés par les territoires. Par exemple, des besoins ont d'ores et déjà été exprimés pour des outils de :

- vérification de la couverture incendie,
- gestion des cimetières.

Pascal CORNU souhaite revenir sur le décommissionnement du cuivre.

Le Syndicat rappelle que le décommissionnement du cuivre est à l'initiative d'Orange et est validé par l'Etat.

Le Syndicat a été sollicité par Orange pour identifier les communes du premier lot en zone RIP, le Lot 4. Sur ces communes, la fermeture commerciale est prévue le 31 janvier 2026 et la fermeture technique le 31/01/2028.

Les équipes restent très attentives au sujet du décommissionnement et entendent accompagner les territoires afin d'anticiper les problèmes susceptibles d'intervenir lors de l'extinction, chasse aux prises inéligibles, identification des difficultés de raccordement potentiels.

Le Syndicat participe également aux réunions d'information territoires organisées et planifiées par Orange.

Jean-Marc GAILLON souhaite partager des informations obtenues lors d'une réunion de la commission numérique de l'Association des Maires de France avec les représentants de l'ANCT. Des travaux seraient engagés concernant une mise en place nationale de la Suite Territoriale, de Pro Connect pour les collectivités (en remplacement de France Connect), une homogénéisation des adresses mails.

Le Syndicat indique être au fait des travaux de l'ANCT et avoir engagé des échanges afin d'étudier l'intégration de ces travaux au bénéfice de ses membres.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 11h45.

La Présidente,



Virginie LUCOT AVRIL

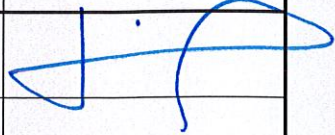
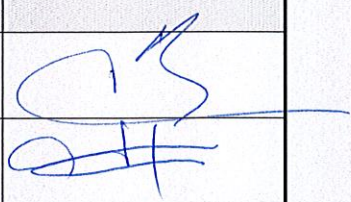
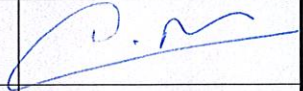
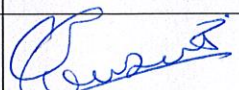
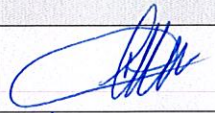
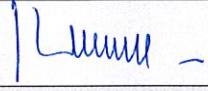
Le Secrétaire de séance,

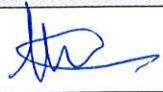
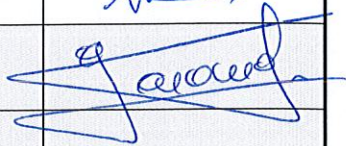
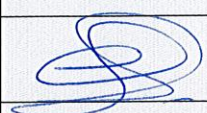
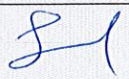


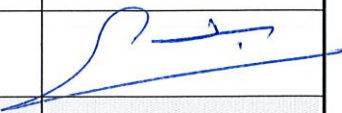
François DELNOTT

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique n°49
Liste d'émargement du mardi 1er avril 2025 - 10h00 - Salle Charles Revet, HDD Rouen

☐ Titulaires
☐ Suppléants
☒ Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
BILOQUET	Armelle	Département		
BRUMENT	Jean-Jacques	Région Dieppoise		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARAND	Sylvain	Yvetot Normandie		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GOUPIL	Gervais	Campagne de Caux		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département	Virginie Lucot Avril	
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
POTEAUX	Stéphane	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
RENOUX	Vincent	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERRIER	Didier	Département	Vincent RENOUX	
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
PAGEOT	Hubert	Payeur de la Normandie et de la Seine-Maritime		
SINEAU-PATRY	Cécile	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



SEINE-MARITIME
NUMERIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Rouen, le 28 FEV. 2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Renaud Martin*, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Vigine WCOT AVRIL*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 1^{er} avril 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.

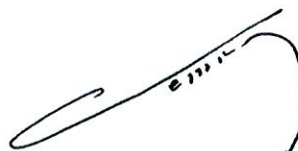
Rouen, le 01/04/2025

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), DIDIER TERRIER, Membre du Syndicat Mixte
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à
Vincent RENOUX

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 1^{er} avril 2025.

Signature



Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.